

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour ses usages : 1 fr.
Supplément de 5 cent. la ligne
pour les annonces ne paraissant
qu'une fois.
Les annonces et réclames sont
reçues exclusivement par la So-
ciété Publicitas S. A. Sion,
Lausanne, Montreux, Genève,
Fribourg, etc. et au Bureau
"Avis du Journal, St-Maurice.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 1 franc
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50
Avec Bulletin 11.50 6.— 3.50
Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèques postaux II n° 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

Par 734 voix sur 869 votants, M. Paul Deschanel a été élu président de la République française. M. Clemenceau, selon l'usage, a remis à M. Poincaré la démission du cabinet.

Le secrétaire général de la Conférence de la Paix a remis au gouvernement hollandais la demande d'extradition de Guillaume II.

Une Revision et un Décret

Dimanche prochain, nous serons appelés aux urnes pour la revision d'un article constitutionnel et pour l'approbation d'un décret concernant d'urgentes réparations au collège de Brigue. L'article à reviser est l'article 84 qui recevrait, dorénavant, la rédaction suivante :

« L'élection se fait par district d'après le système de la représentation proportionnelle.

« Le mode d'application de ce principe sera déterminé par la loi ».

Comme on vient de le voir, il s'agit de la réforme électorale et de l'introduction de la représentation proportionnelle dans nos élections législatives cantonales.

Au point de vue doctrinal, est-il vraiment nécessaire de reprendre le débat sur les droits et les devoirs des majorités et des minorités politiques ?

Ces débats sont d'hier.

Jamais, en effet, depuis de longues années, on n'avait vu les citoyens mettre au service d'une réforme, autant d'efforts, de réunions contradictoires, de conférences, de proclamations et d'articles de journaux que pendant la quinzaine qui a précédé le vote populaire introduisant la Proportionnelle au fédéral.

Nous disions, alors, que la loi du Nombre, fût-elle sincère et loyale, avait fait son temps, et que le progrès démocratique imposait aux Majorités politiques des devoirs envers les minorités.

Nous disions encore que nous ne reconnaissions pas deux sortes de despotisme, car qu'importe que le tyran, qui abuse de son droit s'appelle Néron ou Populus, qu'il nous persécute au nom de son autocratie, ou bien a nom de sa Majorité : l'oppression est exactement la même et la justice risque d'être pareillement violée.

Ce langage et cette opinion ont été partagés par la grosse masse des électeurs valaisans qui, à cette occasion, ont émis un vote affirmatif impressionnant.

Ils ne se démentiront pas dimanche. La logique, l'esprit de suite et les principes veulent que nous poursuivions sur le terrain cantonal les réformes électorales que nous avons exigées et admises au fédéral.

C'est du loyalisme. Au reste, le parti conservateur-progressiste n'a pas trop à se plaindre de la Proportionnelle. Facultative au communal, obligatoire au fédéral, elle a donné d'excellents résultats dans ces deux champs cependant si éloignés et si différents.

Sachons la vouloir et l'accepter au cantonal, élargissant encore par là le

suffrage universel, estimant avec raison que nous n'avons à craindre ni la pleine mer, ni l'océan, ni le contrôle et la collaboration d'une Minorité politique raffermie.

Venons au décret.

Les établissements secondaires prennent chaque jour une importance plus grande dans les démocraties. Les services qu'ils rendent déjà, ceux qu'ils rendront demain appellent forcément sur eux l'attention soucieuse de nos Autorités.

Au Grand Conseil, les rapporteurs du projet de restauration se sont fait l'écho de l'opinion sur l'état de délabrement dans lequel se trouvent les bâtiments du collège de Brigue.

Charpente, toiture, plafonds, planchers, portes et fenêtres, dortoirs, façade, bâillent aux oiseaux qui y veulent faire leurs nids.

Il y a, en outre, urgence d'installer un laboratoire de chimie, dont le Lycée a besoin, et une salle de gymnastique. 300.000 francs sont demandés dans ce but.

Est-ce trop pour la remise sur pied d'un établissement scolaire dont le nom, depuis deux-cent-cinquante ans, est inséparable du développement des connaissances humaines dans notre canton ?

Nous posons cette interrogation aux citoyens sérieux et exempts de tout parti-pris qui seraient tentés d'imiter l'extrême prudence financière des timorés et qui, après avoir jeté parfois le billet de banque au gouffre des dépenses imprudentes, s'aviserait de s'insiner et de liarder quand il s'agit d'habiller le corps et l'âme de nos enfants.

Le Centre et le Bas-Valais, dont bien des étudiants ont passé, passent et passeront encore par le collège de Brigue ne manqueront pas d'être représentés au scrutin de la façon la plus brillante et la plus honorable.

Ils se distingueront par une majorité de OUI qui imposera le respect et l'amitié que l'on doit au désintéressement, augmentant le niveau des études, favorisant une heureuse émulation, avivant des forces scolaires, se créant de précieux appuis pour le jour où leurs bâtiments d'instruction secondaire réclameront, eux aussi, des réfections et des améliorations.

C'est notre ardent souhait.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Indemnités de renchérissement pour 1920.

— On sait que le Conseil fédéral a décidé de payer provisoirement au personnel fédéral pour les mois de janvier et de février 1920 les mêmes indemnités de renchérissement qu'en 1919, sans cependant faire entrer en ligne de compte les indemnités supplémentaires votées en décembre dernier. Le Département des finances vient de mettre la dernière main à un projet qui sera soumis incessamment au Conseil fédéral, pour être discuté ensuite par les Chambres dans la session de février. D'après ce projet, il serait alloué une indemnité de 80 % jusqu'au traitement de 3600 fr. Au dessus de ce dernier chiffre, le pour cent serait de 1 % par 100 fr. de traitement dépassant 3600 fr.

En outre, il serait prévu une indemnité spéciale de résidence pour les grandes villes, de même qu'une modeste allocation pour chaque enfant.

Lénine. — Un collaborateur du « Temps », qui a observé de près le bolchévisme et ses chefs, trace de Lénine ce remarquable portrait :

Petit mais trapu, le geste bref et sans

grâce, Lénine tourne comme une toupie sur l'estrade réservée aux orateurs. Sa tête, presque complètement démunie de cheveux, est solidement plantée sur un cou tout court ; sur sa vaste face de Mongol, de tout petits yeux, curieux, pétillant malicieusement, et une nuance de mépris pour ses prochains leur donne je ne sais quoi d'inquiétant. Son débit est un peu monotone, mais il le relève, dès qu'il parle de ses ennemis, par des inflexions de voix terriblement incisives, entrecoupées de petits rires sarcastiques. Son langage est dépouillé de tout artifice oratoire. Il est primitif, à la portée de tous : les mêmes phrases, les mêmes idées se répètent au courant du discours, presque dans les mêmes termes, et l'on comprend que l'orateur le fait sciemment qu'il veut « enfoncer le clou » dans la tête de ses auditeurs. Les formules sont brèves, très claires, jamais pittoresques. Un paysan madré, têtue, sachant ce qu'il veut, intraitable quand il le faut, mais souple sous les apparences, grand louvoyeur, prêt à s'esquiver sans qu'on le remarque : tel m'est apparu, à maintes et maintes reprises, dans les réunions publiques et au comité central des Soviets, le chef du gouvernement bolchéviste.

Lénine est un primitif. Dès qu'il fut en possession de la doctrine de la lutte des classes, il rejeta de propos délibéré toute recherche scientifique et morale. Il ne voit et ne veut pas voir autre chose dans la société actuelle, et quel que soit l'événement qui se produise devant ses yeux et si complexe qu'il soit, avec un simplisme désarmant, il le dissèque sans prendre garde aux déchets, jusqu'à ce qu'il croie y avoir trouvé un des aspects de la lutte des classes.

Calculateur froid, en définitive, mais qu'emporte souvent son tempérament de brigand de la Volga, il tolère, sinon encourage les crimes de ses subordonnés. Chef d'une oligarchie, bien plus éloigné du peuple en réalité que ne le sont les socialistes qu'il persécute, foncièrement Russe, il ne peut surmonter l'autocratie ancienne qu'en inaugurant une autocratie nouvelle.

Pas de carnaval en Italie. — L'« Epoca » de Rome apprend que le ministre de l'Intérieur a informé les préfets du royaume que, cette année également, les travestis et les masques sont strictement défendus pour le carnaval.

En France, rien de nouveau n'a encore été prescrit à cet égard. Le mardi-gras sera le jour où entrera en fonctions le nouveau président de la République. Il faudra bien que ce jour-là les candidats évincés masquent leurs sentiments en arbrant une humeur chagrine derrière un sourire de convention. Le préfet de police est impuissant à faire tomber ce masque-là.

Une curieuse épidémie. — La maladie infectieuse signalée depuis quelque temps dans le Jura bernois a été également constatée, il y a quelques semaines, à Villeneuve, sur une personne de la localité. Grâce à des soins habiles de MM. les docteurs Vuilleumier et Vuichoud, à Montreux, on a réussi à éviter l'amputation des phalanges.

Pour mesurer un porc. — Le professeur Valentini indique cette méthode : on mesure avec un mètre à ruban ou une ficelle la grosseur ou mieux la circonférence de la poitrine et la longueur de l'animal de la pointe de l'épaule à celle de la fesse. On multiplie la grosseur par elle-même, puis la longueur, et ensuite par 87.5. Le résultat donne approximativement le poids de l'animal.

Par exemple, si l'animal a 1 m. 20 de tour de thorax, 1 m. 25 de longueur, pour avoir le poids on fera le calcul suivant : 1.20 × 1.20 × 1.25 × 87.5 et l'on obtiendra le poids de 158 kilos.

L'ex-kaiser menacé de paralysie. — Le correspondant du « Berliner Tageblatt » à La Haye dit que l'on constate chez l'ex-kaiser un ensemble de symptômes qui permettent de supposer un affaiblissement cérébral. Dans la conversation, la figure de l'ex-kaiser est dénuée de toute expression et le regard devient fixe. Les bras et les jambes sont agités par un tremblement. La corpulence augmente et, fait remarquable, Guillaume II parle moins. Il a considérablement vieilli, l'intelligence disparaît par moment et ses manifestations sont suivies par une dépression. Les médecins hollandais sont d'avis que l'ex-kaiser est probablement at-

teint de la paralysie générale des déments, maladie progressive et incurable.

Le journal allemand ajoute ce commentaire tendancieux : « Si une enquête tend à prouver l'exactitude de ce diagnostic, ce serait dans le procès un fait nouveau qui ne pourrait manquer de modifier la physiologie des débats ».

Trouaille précieuse. — Au cours des réparations entreprises dans les sous-sols du bâtiment de l'ancien Café du Soleil, à Vevey, on a trouvé une magnifique amphore qui a été remise au Musée local, où elle a pris place auprès de celles trouvées il y a une quarantaine d'années à la rue Verte, et plus récemment sur l'emplacement de l'Hôtel des Alpes.

Simple réflexion. — La modestie consiste à ne pas avoir une trop haute opinion de soi, mais non une trop petite de ceux qui dépendent de nous.

Curiosité. — Le prince de Monaco a décrit, à l'Académie des Sciences, les caractéristiques d'un poisson pêché à la profondeur de 6.035 mètres. Ce poisson qui résiste, par conséquent, à des pressions considérables, est l'un de ceux qui ont été pêchés le plus bas.

Il n'est pas dépourvu d'appareil de vision, ce qui est assez étonnant, car l'obscurité complète règne à ces profondeurs, mais ses yeux sont cependant rudimentaires.

Pensée. — Si l'on raffermissait tout ce qui ne va pas avec ce que l'on dépense de temps et d'argent pour créer du nouveau, le problème social serait résolu.

Mot de la fin. — Une dame offre du cognac à Berleureau :

— Vous savez, lui dit-elle, c'est de l'eau-de-vie qui date de ma naissance.

Et Berleureau :

— Sapristi ! Elle doit être vieille !

Vertu menacée

Il y avait une vertu jadis, la plus charmante et pratiquée (on eût dit) sans effort : la politesse. Elle semblait naturelle et, bien entendu, ne l'était pas : les vertus ne sont pas naturelles ; ni les œuvres de l'art, ni les grâces de l'esprit ne nous sont données comme poussées, à l'âge d'or, les fleurs sans le zèle d'un jardinier. Mais l'usage de la politesse imitait la spontanéité ; l'habitude avait réformé notre nature.

A présent, c'est fini. Et, si vous en doutez, vous n'avez pas regardé le train de la vie contemporaine.

Autour des femmes, on n'a plus ces égards, ces attentions appelées galanterie, et qui vous engageaient à surveiller votre langage, vos manières. On objectera que c'est leur faute ; et je le crois : elles ne demandent plus à être privilégiées. Elles n'aiment plus ça. Elles rivalisent avec les hommes, plutôt que de rechercher leur complaisance. Elles renoncent à la souveraineté qui leur était accordée gentiment : et elles font de la démagogie, dans leur ancien empire, devenu république turbulente et, parfois, devenu la foire d'empoigne. Les historiens racontent que la société des femmes a corrigé la grossièreté humaine, adouci les caractères, et que leur fine influence a modifié très heureusement notre littérature, qui avait une exubérance un peu triviale. Jadis ! Maintenant, le rôle si important qu'elles ont eu, et qui leur mérite une extrême reconnaissance et les hommages de l'histoire, elles ne l'auraient plus.

La nouvelle rudesse, on l'attribuerait volontiers à la guerre, qui est sans doute une école de brutalité. La guerre a eu tant de conséquences fâcheuses qu'on est tenté de rapporter à elle tous les inconvénients de l'époque.

Mais, et marquez-le, s'il vous plaît : ce ne sont pas les combattants qui, ces temps-ci, ont mauvais genre. Il semble même que la joie de retourner à une vie la plus différente possible de celle qui était abominable leur eût fait trouver délicieuse, au retour, la politesse

d'autrefois : ils ne l'ont pas retrouvée ; elle avait disparu. Ce ne sont pas les combattants, qui montrent de la rudesse, mais principalement les autres, qui peut-être se figurent qu'ils prennent ainsi l'air et le ton d'anciens militaires. Quelle erreur, et trop commode ! Ces faux grognards ont mal choisi leurs modèles et se trompent s'ils croient que leur gaillardise à table rappelle aucunement le bivouac.

Ce qui rend les gens impolis, c'est une hâte singulière. On ne veut plus perdre de temps, même si le temps qu'on refuse de perdre n'est pas si précieux en définitive. A cause de cette hâte, on ne marche plus : on court ; et, si vous êtes sur le chemin de ces coureurs, vous aurez à vous en repentir. On n'a plus le loisir de méditer et de s'apercevoir qu'une idée se présente sous des aspects divers, de sorte que vous l'adoptez et le voisin ne l'adopte pas. Faute de quelque incertitude, on oublie d'avoir, pour le voisin, cette patience ou cette indulgence qui vous permet de ne pas l'injurier, s'il n'est pas de votre avis. Vous ne l'injuriez pas : mais vous avez une façon d'être sûr de vous-même, qui est déjà provoquante. Je sais bien que les moralistes réprochent le scepticisme. Voire, un doctrinaire a dit que l'on ne fait point au scepticisme sa part ; il entendait qu'on n'est pas sceptique à demi et qu'on l'est tout à fait du moment qu'on l'est un peu. C'est une erreur, ou je me trompe. La vie se passe à faire au scepticisme sa part. Il ne faut pas la faire trop grande : car on deviendrait inactif et, partant, inutile ; or, on doit servir. Il ne faut pas la faire trop petite : car on deviendrait insupportable et un danger dans l'existence quotidienne. D'ailleurs, ce ne sont pas les convictions véritables et dûment examinées qui rendent les gens impolis : c'est la promptitude à conclure et c'est l'étourderie vaniteuse, c'est une rage de « gratter » les concurrents. Votre souci, le voici résumé : n'être point dépassés. De sorte que vous jouez des jambes et du coude. Cela vous amuse-t-il ? Et les concurrents ou les simples passants, vous les écrasez. Je ne songe qu'à vous : mais vous gaspillez tout le plaisir de vivre.

Assurément, la politesse vous retarderait. On abuserait de votre bonhomie et de votre mansuétude, qu'on ne manquerait pas d'interpréter comme un signe de nonchalance. Vos rivaux en profiteraient pour abandonner tout scrupule : mais un si petit changement de leur part est bien peu de chose. Et vos amis en profiteraient pour négliger davantage votre service : consolez-vous ; il n'est pas si ennuyeux d'être faiblement secondé, pourvu que vous évitiez la sottise d'en avoir aucune amertume.

Vous paraîtrez un peu suranné. On vous traitera, selon les jours et les occasions, comme un vieux ou comme un jeune : ce n'est rien.

Mais vous aurez, de votre mieux, préservé dans votre pays la charmante vertu de politesse. Or, dites-vous que cette vertu est le chef-d'œuvre des siècles et qu'il a fallu le travail exquis de nombreuses générations françaises pour l'accomplir. Il a fallu beaucoup de recherche, une étude minutieuse et des épreuves quelquefois très pénibles. Notre politesse était le résultat de nos tribulations, de notre courage autant que de notre frivolité ingénieuse : elle est née de notre sourire et de nos larmes ; elle en reste gaie et rêveuse. Dites-vous aussi que cette fragile merveille, si menacée, est tout ce que nous avons pour nous garantir de la barbarie naturelle, de la sauvagerie toute récente. Il n'y a, entre la sauvagerie et nous, que ce léger rempart et qui vaut d'être défendu.

A. B.

Les Evénements

Le nouveau président de la République française

Demande d'extradition du Kaiser

La Situation

Comme nous l'annonçons en tête du *Nouvelliste*, le Congrès de Versailles a élu samedi, au premier tour, par 734 voix sur 869 votants, M. Paul Deschanel, président de la République française.

L'élu est né à Bruxelles en 1856, fils d'Emile Deschanel, écrivain et homme politique français, débuta dans l'administration comme sous-préfet à 21 ans. Huit ans plus tard, il était élu député d'Eure-et-Loir. Porte-parole des républicains, il représenta constamment, depuis cette date, ses électeurs de Nogent-le-Rotrou à la Chambre, qu'il présida une fois en juin 1898, et à de fréquentes reprises dans la suite.

Ses discours, nombreux et remarquables, témoignent d'une éloquence brillante et d'une solide érudition. Son mérite d'écrivain fut reconnu depuis longtemps par l'Académie française qui couronna plusieurs de ses ouvrages et appela leur auteur à siéger dans son sein en 1899.

Il convient de rappeler aussi que M. Deschanel s'est toujours montré très sympathique à la Suisse.

L'hiver dernier en particulier, recevant très aimablement la délégation de parlementaires suisses invités par la Société des amis de la France, et dont faisait partie entre autres M. le conseiller fédéral Musy, M. Deschanel s'était prononcé de la façon la plus favorable sur la solution de tous les problèmes actuellement pendants entre la France et la Suisse.

Cette élection est fort bien accueillie dans toute la France et dans le monde entier.

Démission du gouvernement

Le lendemain, soit dimanche, M. Clemenceau a remis, selon l'usage, la démission du gouvernement à M. Poincaré.

Interrogé au moment où il se disposait à monter en voiture, il dit en substance :

J'ai simplement remercié M. Poincaré du concours qu'il n'a cessé d'apporter à mon ministère dans les jours difficiles et de la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée. M. Poincaré m'a répondu par des paroles très flatteuses.

On peut ajouter que M. Poincaré, dans la conversation avec M. Clemenceau, a rappelé en termes émus la part prise par le chef du gouvernement au service de la défense nationale.

Vous avez, lui dit-il, galvanisé toutes les énergies à la période la plus critique de la guerre. C'est la France tout entière qui, par ma voix, vous en remercie et vous en gardera une inaltérable gratitude.

M. Clemenceau a fait part de ses projets à un représentant de l'agence Havas, à qui il a bien voulu accorder une audience.

« J'ai résolu de partir dans quelques jours pour l'Egypte, a-t-il dit. Ma petite maison de la Tranche n'est pas encore prête, et Bernouville est trop rapproché de la capitale. Je resterai absent environ deux mois, après quoi je repasserai vraisemblablement à Paris, où je conserve mon appartement de la rue Franklin. Dites que je n'ai nullement l'intention d'écrire mes mémoires; c'est une idée qui ne m'est jamais venue à l'esprit ».

Il est très probable que M. Millerand sera chargé de constituer le ministère.

L'Extradition

Le secrétaire général de la Conférence de la paix a remis au ministre des Pays-Bas une lettre demandant l'extradition de Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne.

De cette lettre, nous extrayons les considérations suivantes :

« Le gouvernement néerlandais, ne peut refuser, en face de ces raisons imprescriptibles qui exigent impérieu-

sement que les violations préméditées des traités internationaux, ainsi que la méconnaissance systématique des règles les plus sacrées du droit des gens, reçoivent, à l'égard de tous, y compris les personnalités les plus haut placées, la sanction prévue par le congrès de la paix.

Les puissances rappellent sommairement la cynique violation de la Belgique et du Luxembourg, le barbare et impitoyable système des otages, les déportations en masse, l'enlèvement des jeunes filles livrées sans défense aux pires promiscuités, la dévastation systématique de territoires entiers sans utilité militaire, la guerre sous-marine sans restriction, des actes contre les non-combattants reconnus par l'Allemagne comme contraires au droit de la guerre.

De tous ces actes, la responsabilité au moins morale, remonte au chef suprême qui les a ordonnés ou qui a abusé de ses pleins pouvoirs pour enfreindre ou laisser enfreindre les règles les plus sacrées de la conscience humaine. »

Nouvelles Etrangères

Le Cardinal Vannutelli à Castelnuovo

Au moment d'accepter la présidence des Cercles catholiques d'ouvriers français pour y continuer l'œuvre du comte Albert de Mun, le général de Castelnuovo avait sollicité du Souverain Pontife une bénédiction particulière pour les Cercles par l'intermédiaire du cardinal Vannutelli, leur protecteur.

Sa Sainteté a daigné faire transmettre cette bénédiction dans la dépêche suivante du cardinal :

« Heureux d'apprendre l'excellent choix, remercie Votre Excellence de son acceptation, félicite les Cercles, souhaite progrès croissants, envoie bénédiction du Saint-Père.

Cardinal VANNUTELLI. »

Nouvelles Suisses

La Suisse et le problème du change.

L'« Indépendance belge » publie un article critique sur les difficultés du change suisse. Nous y relevons le passage suivant :

On se figure volontiers à l'étranger que le cours élevé du franc suisse est pour ce pays une source de gains infinis. Il n'en est rien, bien au contraire, et ce n'est pas se montrer pessimiste que de prévoir les pires calamités au cas où ce signe trompeur de prospérité ne disparaîtrait à bref délai. L'industrie suisse, tout entière outillée pour l'exportation, les hôtels qui vivent du tourisme, et, principalement, leur soutien à tous deux, les banques se trouvent dès maintenant dans la situation la plus précaire.

Après une analyse détaillée de cette misère, l'article remarquable conclut :

En Suisse, on souhaite ardemment qu'une initiative internationale qualifiée mette fin à un état de choses qui, en se prolongeant, menace de causer la ruine du pays.

Acte d'inconscients.

Il y a quelques jours, des jeunes gens, que la justice recherche, ont tiré quatre coups de revolver sur le train postal faisant le service entre le Landeron et Lignières au bas de la forêt du Chanet. Le véhicule étant arrêté et personne ne se trouvant à l'intérieur, on ne signale pas d'accidents et les dégâts matériels ne sont pas bien considérables.

Les faux coupons de sucre.

L'affaire des faux coupons de sucre est venue jeudi devant le tribunal de police de Genève. Il y a sept inculpés, entre autres le graveur Friedrich et Mme B. qui revendait les coupons aux autres inculpés. Un M. de T. qui avait acquis des coupons représentant 3000 kilos, put se faire remettre un millier de kilos de la précieuse denrée. Les autres inculpés n'en obtinrent que des quantités beaucoup moins importantes.

D'après la déposition de M. Poggi, directeur du service des approvisionnements, il n'est pas possible de se rendre compte de la quantité de sucre obtenue au moyen des faux coupons, cependant on peut affirmer que cette quantité a été en tous cas trop faible

pour avoir gêné sérieusement la répartition du sucre. Un point intéressant établi par les débats est le fait que F. fabriquait ses coupons par planches de 20, portant tous le même numéro, alors que dans le carnet d'habitant les coupons sont numérotés de 1 à 24. Il était donc facile, pour ceux qui achetaient ces planches, de se rendre compte que c'étaient des faux. Le tribunal aura donc pour certains inculpés à se prononcer sur la question de savoir s'ils ont sciemment fait usage de faux.

Le jugement sera rendu ultérieurement.

Scandaleuse négligence.

Jeudi arrivait, en gare de La Plaine, dit la « Tribune de Genève », un wagon, dans lequel se trouvaient 12 chevaux, au lieu de 8, nombre maximum des animaux que doit contenir la voiture. Comme il fallait s'y attendre, au cours du voyage, les chevaux, serrés à l'excès et durement cahotés, se blessèrent mutuellement, si bien que lorsqu'on ouvrit le wagon, trois d'entre eux étaient morts, et un autre grièvement blessé. Ce dernier dut être abattu peu après. En présence de cette scandaleuse incurie, M. Lendner, vétérinaire, délégué au service de la frontière, ordonna de refouler le wagon et son contenu sur Lyon, où s'était faite l'expédition. Avant de repartir les pauvres bêtes qui mouraient littéralement reçoivent de la nourriture des gendarmes de La Plaine et des soldats de la « quarantaine ».

LA RÉGION

Une usine de pyrotechnie saute à Aix-les-Bains

On compte environ 80 victimes

Une terrible catastrophe, dont les causes sont encore inconnues, et qui a fait un nombre important de victimes, vient de se produire à Aix-les-Bains.

Samedi matin, vers 8 heures, l'usine de pyrotechnie de M. Collombert a sauté.

Les explosions continuent. Le feu a pris dans une salle où étaient réunis les ouvriers.

Le personnel de l'usine avait pris son travail, comme à l'ordinaire, à 7 heures et demie du matin. Peu après, une forte déflagration d'air s'est produite de tous côtés et on entendit des appels déchirants. Ce fut un sauve-qui-peut général. Mais les rescapés n'avaient pas fait cent mètres qu'une nouvelle explosion couchait par terre la plupart de ces malheureux.

Une première explosion, très violente, a été suivie à peu d'intervalle d'une seconde beaucoup plus forte. Aussitôt, le feu s'est propagé avec une grande rapidité à tous les bâtiments.

Dès la première explosion, le personnel, composé en partie de femmes et d'enfants, s'est enfui. Il y a toutefois à déplorer un grand nombre de victimes. Sept ont déjà été dégagées à l'heure actuelle. Plusieurs sont grièvement blessées.

Les habitations voisines ont beaucoup souffert. En ville, la plus grande partie des vitrines des magasins ont été brisées, ainsi que les fenêtres. L'Hôpital municipal a beaucoup souffert et les malades ont dû être évacués à l'hospice de la reine Hortense.

La violence de l'explosion a été telle qu'on l'a ressentie à plusieurs kilomètres à la ronde. Dans des villages distants de 4 kilomètres, toutes les vitres ont été brisées.

Dans l'express de Paris, qui passait au moment de l'explosion, il n'y eut aucun voyageur blessé, mais toutes les vitres des wagons ont été brisées.

Les secours s'organisèrent rapidement. De tous les points d'Aix-les-Bains on accourt. Les pompiers sont admirables; ils installent leurs pompes et, avec une abnégation exemplaire, ils tentent de noyer les décombres.

Sur des brancards, on couche les blessés pour les transporter à l'hôpital. Une jeune fille meurt en route.

Les cadavres sont retirés de dessous les décombres dans un état affreux. On a retrouvé des débris humains accrochés aux arbres, à cinq cents mètres du lieu de la catastrophe. A 11 heures, sept cadavres étaient

déjà retirés; ils sont alignés, tordus, noirs, horribles à voir.

Sur les lieux arrivent le maire, le préfet et son secrétaire, M. Trarieux, secrétaire général, M. Loubat, procureur général, le parquet, le juge d'instruction, le maire de Chambéry. On a noyé trois poudrières.

Poignée de petits faits

De source officielle on apprend que, pour être amnistiés, les réfractaires et déserteurs italiens devront se présenter en Italie même, savoir : les réfractaires jusqu'au 31 mars 1920 au plus tard, les déserteurs jusqu'au 31 janvier suivant.

— Un certain nombre de Russes, résidant en Suisse, seront rapatriés, à la fin du mois, par un train spécial qui, à son retour, ramènera en Suisse environ 600 de nos compatriotes fixés en Russie.

— Le Conseil fédéral a abrogé son décret promulgué en 1916, relatif au recrutement des citoyens âgés de 16 à 60 ans, reconnus aptes au tir, et qui ne sont pas incorporés.

— Le « Lokalanzeiger » annonce que plusieurs fabriques de papier de la Bavière ont dû cesser la fabrication, faute de charbon. Quelques journaux munichois et de nombreuses feuilles régionales se trouvent ainsi dans l'impossibilité de paraître.

— En raison de la crue de la Meuse, la digue de Grevenbicht, Hollande, a été emportée. Tous les efforts pour réparer la rupture ont été vains. Les communications télégraphiques avec la Belgique sont interrompues. Tout le Limbourg méridional est menacé.

— Les élections municipales irlandaises se sont passées dans le calme. Les résultats ne sont pas encore connus, mais il semblerait que les Sinn-feiners n'ont pas remporté le succès général qu'ils escomptaient. Le système de la représentation proportionnelle a été appliqué pour ces élections.

— Le Wurtemberg s'est engagé à fournir à la Suisse, contre compensation 10 à 12 mille moutons. Ces animaux sont actuellement transportés par bateaux sur le lac de Constance et répartis dans les abattoirs suisses.

— Un certain nombre de cas de grippe se sont produits ces jours derniers dans les écoles de recrues du train à Thoune et à Frauenfeld. La maladie a vraisemblablement été propagée par des recrues entrant en service et venant d'endroits contaminés. L'épidémie est jusqu'à maintenant d'une nature bénigne. Cependant toutes les mesures de prudence ont été prises.

— Un détachement américain d'infanterie de marine et des gendarmes haïtiens ont repoussé vendredi 300 bandits qui avaient attaqué Port-au-Prince. Ils ont pris, tué ou blessé la majorité des agresseurs.

— Les Anglais ont occupé les mines de pétrole et les ports de la mer Caspienne. Batoum et Bakou.

— L'avance des bolchéviques vers Odessa paraît arrêtée, mais ils continuent à progresser vers la Crimée. On a commencé à évacuer les ressortissants français, belges et suisses qui habitaient les ports russes de la mer Noire.

— MM. Gaston Riou, correspondant de la « Gazette de Lausanne » à Paris, Paul Fort, et Charles Fuster, professeur au Collège de France, ont été faits chevaliers de la Légion d'honneur, et M. Emile Broutroux commandeur.

Nouvelles Locales

Les Votations du 25

Le Comité conservateur cantonal, réuni à Sion le 17 courant, a décidé de recommander vivement aux électeurs valaisans l'acceptation des deux décrets qui seront soumis à la votation populaire le 25 courant.

L'un se rapporte à la nomination des députés au Grand Conseil par le système de la représentation proportionnelle, l'autre concerne la restauration du collège de Brigue.

Le Comité conservateur recommande aux électeurs de sanctionner l'œuvre du Grand Conseil par un double vote affirmatif.

Décisions du Conseil d'Etat

Promotions militaires. — Sont promus au grade de capitaine de landsturm :

1^{er} lieut. de Courten Charles-Albert, à Sion, Fauchère Antoine, à Evolène;

au grade de lieutenant, l'adjudant sous-officier Venetz Edouard, à Stalden.

Fonds « Monuments historiques ». — Le Conseil d'Etat décide de constituer, à partir du 1^{er} janvier 1920, un fonds dit des « Monuments historiques » dans lequel seront versés les montants y relatifs non utilisés dans le courant de l'année.

Registre foncier. — L'ordonnance concernant l'introduction du Registre foncier ayant été approuvée par le Conseil fédéral, selon communication de la Chancellerie fédérale du 23 décembre 1919, le Conseil d'Etat en décide la publication au *Bulletin officiel*, avec entrée en vigueur immédiate.

Pour l'Infirmerie de Monthey. — Il est décidé de verser à la direction de l'Infirmerie de Monthey le montant de 8852,20, soit de la subvention cantonale aux frais de construction et de première installation de cet établissement.

Nominations.

Sont nommés : MM. le 1^{er} lieut. Massy Candide, à Vissoie, chef de la Section militaire d'Anniviers, en remplacement du titulaire démissionnaire;

Etienne Dallèves, député, à Sion, membre de la Commission rhodanique; Charles Favre, d'Henri, à Sion, comptable adjoint au Département des Finances;

Charles de Werra, avocat, à St-Maurice, rapporteur du district de St-Maurice.

Section militaire. — Le Conseil d'Etat décide de détacher, à partir du 1^{er} janvier 1920, les communes de Collonges et de Doréaz de la section militaire de St-Maurice et de les attribuer à la section de Vernayaz.

Démission. — Il accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Maurice Pellissier, à St-Maurice, comme membre de la Commission des apprentissages.

Débit de sel. — Il est créé un débit de sel, à Euseigne sur Héremence, et Sierro Jean-Baptiste, allié Morand, en est nommé tenancier.

Impôt sur les allocations. — Consulté par le Chef du Département des Finances sur la question de savoir s'il y a lieu de soumettre à l'impôt mobilier les allocations de renchérissement, le Conseil d'Etat se prononce affirmativement, aucune disposition législative n'admettant leur exemption.

A la mémoire de Charpentier

La ville de Bex se prépare à transférer le bloc qui marquait dans le cimetière désaffecté, la tombe de Jean de Charpentier sur la place de l'Echaud, où, muni d'un médaillon reproduisant les traits du savant, il constituera un monument à la mémoire de l'auteur des classiques recherches sur la formation et la marche des glaciers, de l'habile directeur des mines et salines de Bex, du professeur honoraire de l'Académie de Lausanne, du directeur des mines et salines du canton de Vaud.

L'inauguration du monument coïncidera avec la réunion à Bex, ce printemps, de la Société vaudoise des Sciences naturelles et avec le centième anniversaire de l'octroi de la naturalisation vaudoise, le 30 mai 1820, par le Grand Conseil, à Jean de Charpentier (1786-12 septembre 1855).

Une souscription publique vient d'être lancée à Bex, en tête de laquelle la commune s'est inscrite pour 100 fr.

C'est Jean de Charpentier qui, en 1831, sur les indications d'un pêcheur, déterminait l'emplacement, isola et capta, pour l'amener aux Bains de Lavey, la source d'eau chaude jaillissant dans le lit même du Rhône.

Du testament oral

(suite)

Aux termes de l'article 506, al. 2, « le testateur déclare ses dernières volontés à deux témoins, qu'il charge d'en dresser ou faire dresser acte ». Il ne suffit pas qu'en leur présence il confirme les dispositions de dernières volontés rédigées auparavant par un tiers; ces dispositions doivent être recueillies par les témoins de la bouche même du testateur et doivent être rédigées par

écrit par l'un des témoins ou par l'autorité judiciaire à laquelle ils les communiquent (art. 507, al. 2) ; ils ne peuvent se borner à confirmer une déclaration rédigée par un tiers (voir même arrêt p. 351 et suiv.).

L'art. 507 prévoit encore d'autres « mesures subséquentes » que les témoins ont l'obligation de prendre : « L'un des témoins écrit immédiatement les dernières volontés, les date en indiquant le lieu, l'année, le mois et le jour, les signe, les fait signer par l'autre témoin et tous deux remettent cet écrit sans délai entre les mains d'une autorité judiciaire, en affirmant que le testateur, qui leur a paru capable de disposer, leur a déclaré ses dernières volontés dans les circonstances particulières où ils les ont reçues. »

Le Tribunal fédéral, dans l'arrêt cité plus haut et dans un arrêt récent rendu le 4 décembre 1919 en la cause A. contre W., déclare que la validité du testament oral — comme celle du testament olographe ou du testament public — est subordonnée à l'observation scrupuleuse des formes prescrites par la loi.

De plus, lorsque la loi dit « sans délai », elle veut dire aussi « sans détours ». La loi ne connaît pas d'intermédiaire entre les témoins et le magistrat. Par une suite d'opérations confiées aux seuls témoins et se succédant sans solution de continuité, elle a voulu empêcher que « l'écrit » pût subir une altération de la part d'un tiers. A cette fin, il importe que les témoins ne se dessaisissent pas du testament avant de le déposer entre les mains de l'autorité. Par conséquent, le Tribunal fédéral a déclaré irrégulier parce que contraire à l'intention évidente du législateur, le fait de remettre le procès-verbal à la personne intéressée aux dispositions de dernières volontés, laquelle personne, au lieu de refuser le document, l'a donné, à son tour, à un tiers, un notaire, qui l'a rendu aux témoins, lesquels l'ont finalement présenté à l'autorité judiciaire. Il est inadmissible que les témoins se déchargent sur autrui, fût-il notaire, du soin de veiller à l'accomplissement des formalités qu'ils ont eux-mêmes à observer.

Conférence générale des Professeurs

On nous écrit :
Le 15 janvier a eu lieu, à l'hôtel du Gouvernement, sous la présidence des membres du Conseil de l'Instruction publique, la conférence bisannuelle des Professeurs des collèges. Contrairement à la pratique suivie jusqu'ici, cette conférence n'a compté que les professeurs de sciences (mathématiques et histoire naturelle).

Ce nouveau système a ce grand avantage sur l'ancien (où l'on réunissait d'abord les professeurs des collèges classiques, puis ceux des collèges industriels) que, d'une part, une discussion plus fructueuse peut intervenir sur les objets à l'ordre du jour et, d'un autre côté, un meilleur contact peut s'établir entre les professeurs des mêmes branches, mais appelés à enseigner, les uns au collège classique, et les autres à l'école industrielle.

La conférence comptait 24 participants parmi lesquels étaient représentés les écoles industrielles inférieures de Sion et de Monthey.

Le principal objet à l'ordre du jour fut la question de l'opportunité de la révision de nos programmes, objet à l'ordre du jour en ce moment dans tous les milieux scolaires.

La conférence s'est prononcée, après d'intéressants échanges de vue, dans le sens du maintien des programmes actuels. Il ne saurait être question de les réduire ni de les augmenter non plus. Une répartition, toutefois un peu plus judicieuse des matières à enseigner pendant le cycle d'études ainsi qu'une rédaction un peu plus précise des programmes, ont été envisagées. Une commission, à désigner par le Département, fera des propositions à ce sujet. La question de l'unification des manuels scolaires ainsi que celle de la fourniture aux collèges d'un matériel d'enseignement intuitif furent ensuite débattues.

Un objet de discussion fort intéressant fut finalement celui de l'introduc-

tion du « plan de travail » à préparer par les professeurs au début de chaque trimestre. Bien que l'on n'ignore pas que nos professeurs, en général, font leur devoir et préparent consciencieusement leurs tâches, il a paru néanmoins au Département qu'il serait indiqué qu'un contrôle fût exercé à l'avenir dans cette direction par l'intermédiaire de MM. les Préfets et les membres du Conseil de l'Instruction publique, sans que ce contrôle revête pour autant le caractère d'une mesure vexatoire.

MM. les Professeurs ont déclaré vouloir se prêter de bonne grâce à ce nouveau contrôle qu'ils ne redoutent point, attendu que le « journal » que l'on voudra leur imposer à l'avenir, a déjà été tenu par la plupart d'entre eux, et cela autant dans leur propre intérêt que dans celui des élèves dont l'instruction et l'éducation leur ont été confiées.

Une conférence prochaine réunira les professeurs de langues, d'histoire, de géographie et des branches d'agrément.

Comme dans une île déserte

On écrit de Gondo à la Gazette de Lausanne :

Nous voudrions vous faire part des difficultés que nous subissons par suite de la fermeture continue, cet hiver, de la frontière Simplon-route et du fait des retards apportés dans le service postal.

Depuis deux ans, cette frontière est constamment close. Les habitants de Simplon-Village et particulièrement ceux de Gondo subissent de graves préjudices et voudraient voir cesser cet état de choses.

Pendant la bonne saison, si long que soit le trajet Gondo-Brigue (42 km.), les gens se soumettent avec patience. Mais en hiver, ils sont isolés du reste du monde. Les colis postaux qui devaient leur parvenir pour les fêtes de Noël et de l'An sont encore en souffrance sur le trajet Brigue-Hospice, alors qu'il serait si facile, comme c'était le cas précédemment, d'acheminer les colis par la voie de transit Brigue-Iselle via Gondo-Simplon. Les autorités compétentes, en faisant les démarches nécessaires auprès du gouvernement italien, n'aboutiraient-elles pas à une solution favorable? Les habitants des localités isolées devant se rendre à Brigue depuis Gondo, n'auraient que 5 kilomètres à peine à franchir pour se rendre à la gare d'Iselle et de là en trente minutes, par train, à Brigue au lieu d'être obligés de franchir la montagne en hiver, exposés au danger des avalanches.

Les communications télégraphiques sont coupées à chaque instant. Une grande partie de nos approvisionnements (pommes de terre, légumes, même le pain et la viande) doivent être amenés du dehors, car à Gondo il n'y a ni boulangerie, ni boucherie. Les frais de transports sont exorbitants.

Dernièrement, à la frontière, les douaniers italiens déclaraient que leur gouvernement ne s'opposerait nullement, à ce que le service postal se fit de nouveau par Iselle depuis Brigue, mais que c'était le gouvernement suisse qui n'y tenait pas.

Nous avons peine à croire que l'administration des postes suisses et le Conseil fédéral s'opposent à desservir plus efficacement les habitants de la région du Simplon-route, surtout en hiver, étant donné que les frais sont inférieurs par le tunnel.

Bramois. — De la Feuille d'Avis :

Mercredi soir, M. Luisier, chef du service de l'économie alpestre a donné, à la salle communale de Bramois, une conférence au sujet du choix des races du bétail. Par des projections lumineuses, le distingué conférencier nous fit voir une série de races existantes pour l'élevage des espèces bovine, caprine, ovine et porcine. Pendant plus de deux heures, le conférencier a été écouté par les assistants qui faisaient salle comble.

Par la sélection, nous arriverons à former de belles races, nous disait-il, et quant au choix de la race bovine, celle qui convient le mieux est la race tachetée pour le Bas-Valais, jusqu'à Martigny; race d'Hérens pour les vallées latérales et le centre et la race brune pour le Haut-Valais.

M. le Président a remercié l'honora-

ble conférencier en termes chaleureux et espère le revoir parmi nous en une autre occasion.

Sailion. — (Corr.)

C'est avec plaisir que j'ai lu dans le No 22 de votre estimable journal l'article intitulé « Chez un vieux professeur », article plein de bon sens, qui mériterait d'être reproduit dans tous les journaux du monde.

A cet entrefilet, j'aurais désiré qu'une plume plus autorisée que la mienne vienne approuver l'auteur de cet article.

En ma qualité de vieux régent, j'ose, au nom de tout le personnel enseignant, jeunes et vieux, venir prendre fait et cause pour eux.

Aujourd'hui, où tout est à la matière, le plus insuffisant manœuvre, ne se gêne pas pour vous demander un franc et un franc cinquante de l'heure pour un travail qu'il n'a peut-être qu'imparfaitement exécuté.

Or, pour l'instituteur qui a fait trois et même quatre ans d'école supérieure, à qui l'on demande des conseils et autres services, on lui conteste souvent son maigre salaire de 7 ou 8 fr. par jour, est-ce logique?

Non, cela ne peut plus durer, il faut que chacun soit payé d'après ses mérites.

L'instituteur est le pilier de la société : c'est sur lui que repose l'avenir. La pédagogie ne nous dit-elle pas : la jeunesse est la pépinière de l'Etat?

Or, qui doit former cette jeunesse? N'est-ce pas l'instituteur? Et l'avenir du pays ne dépend-il pas de cette jeunesse?

Dans les temps sombres et critiques que nous traversons, où beaucoup d'ignorants vont au bolchévisme, ne faut-il pas une phalange instruite qui ose dire : *Non possumus*?

Eh bien ! cette instruction, la phalange ne peut la devoir qu'à son vieux professeur.

Brigue-Berne.

Nous apprenons qu'en suite d'une démarche du Département de l'Intérieur, un circuit téléphonique direct Brigue-Berne a été ouvert au trafic le 19 novembre 1919 et que dans le cours de 1920 les circuits téléphoniques suivants seront établis Sion-Berne, Sierre-Lausanne, et Sion-Vevay.

Ces deux dernières voies de trafic téléphonique seront appelées à décharger les lignes actuelles Sion-Lausanne, Sion-Montreux, et à faciliter en outre les relations Valais-Genève.

Sur la demande du même Département, la Direction générale des téléphones étudie actuellement l'augmentation éventuelle des heures de service de certaines stations de montagne où la statistique accusera des chiffres de trafic d'une certaine importance.

Sion.

Voici la liste des personnes qui, jusqu'à ce jour, ont fait parvenir des dons en vêtements, linge, etc., à l'Ouvroir sédurois en faveur des « enfants viennois » à hospitaliser :

Famille Veuthey Alex., Les Charbonnières, Val-de-Joux ; Mme R. Sarasin, Orsières ; Mme Félicie Clivaz, Fully. Sincères remerciements à chacune.

Pour le Comité de Secours :
Mme I. ISELIN.

Conférences Schwar.

Dans le but de donner aux producteurs des différentes communes du canton l'occasion de se rendre compte du but et de l'importance de la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, M. Schwar donnera les conférences ci-après :

- Mercredi, 21 janvier : à 7 h. du soir, à Grimisuat ;
 - Jeu, 22 janvier : à 7 h. du soir, à Ayent ;
 - Vendredi, 23 janvier : à 7 h. du soir, à Venthône ;
 - Samedi, 24 janvier : à 7 h. du soir, à Grône ;
 - Dimanche, 25 janvier : à 3 h. du soir, à Savièse (St-Germain).
- Tous les producteurs, grands et petits, y sont cordialement invités.

Presse.

Le Dr Jur. Franz Seiler, de Zermatt, a repris la rédaction du *Briger Anzeiger*.

Les « aptes au tir ».

Le Conseil a abrogé son décret promulgué en 1910 relatif à l'organisation

des citoyens âgés de 16 à 60 ans, reconnus aptes au tir et qui ne sont pas incorporés.

Succès.

M. Camille Fellay, à Orsières, vient de subir avec succès ses examens pour l'obtention du diplôme final d'Electrotechnique d'après la méthode Martin, à Genève. Nos compliments.

Un simple mot.

Pour les nécessités de sa diversion et l'alimentation de ses haïnes de boutique, la Gazette donne du Comité du *Nouvelliste* une composition numérique absolument inexacte. C'est dire toute la valeur de ses interviews.

Vers une nouvelle hausse des taxes.

La commission du Conseil national pour l'augmentation des taxes téléphoniques et télégraphiques est convoquée pour mardi 20 janvier.

BIBLIOGRAPHIE

LES ANNALES

Le congrès de Versailles, l'élection présidentielle... Est-il un sujet plus actuel, plus passionnant? A ce propos, les *Annales* publient, avec les portraits des anciens présidents, de remarquables pages de MM. Raymond Poincaré, Henry Lavedan, Gabriel Hanotaux et du comte d'Haussonville. Lire en outre un lumineux article de Gustave Le Bon, sur le change et les illusions financières ; le conte de Robert de Flers, une étude sur Paul Adam, la spirituelle chronique de Zamacoïs, une scène de la pièce nouvelle de Brieux, un sketch pour enfants, les réflexions de Chrysale, etc.

Nombreuses gravures en hélio.
En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

SILLON ROMAND, journal agricole illustré, avec ses suppléments *Le Petit Sillon*, *Journal illustré* et *le Foyer et les Champs*, paraissant deux fois par mois. 5 fr. par an. Administration 17, rue Halldimand, Lausanne.

Sommaire du No du 16 janvier 1920

La fièvre aphteuse. — La classification des sols cultivés (suite). — « Charmant » taureau né le 10 mars 1912 (illustr.). — Ela-

gagés des arbres fruitiers (illustr.). — L'agriculture et l'élevage en Argentine (suite). — Traitement de la fièvre aphteuse épizootique par l'eau oxygénée. — Les Jusquiamés. — Le poulain en hiver. — Nouvelles agricoles.

Sommaire du « Petit Sillon Romand »

Aviculture expérimentale (illustr.). — Exposition cantonale neuchâteloise. — Elevage cunicole. — Culture des pois. — Travaux de janvier en horticulture. — Viticulture. — Abreuvoir pratique pour poules (illustr.). — Consultations du Sillon. — Chien Doberman (illustr.). — Primes à nos abonnés.

MISES DE VINS DU VALAIS

La Société Vinicole de Vétroz (près Sion) vendra aux enchères, le 28 courant, 120.000 litres de fendant et 8000 litres de dôle, vins de 1er choix, récolte 1919 et solde 1918. Dégustation dès midi ; ouverture des enchères à 2 h. ½ du soir.

Le Café de malt Kneipp-Kathreiner est à recommander spécialement pour les estomacs délicats.



Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Qu'aucun fumeur!

ne manque l'occasion d'acheter le

Tabac à fumer

première qualité, coupe fine et mi-fine.

¼ kilog 2 50, port dû

5 kg. fr. 25.— franco.

RABAIS AUX REVENDEURS

Jusqu'à épuisement du stock, on expédie c/retour

L. KLÄY, BRIGUE.

Commerce de Cigares et Tabacs.

Fille de cuisine

est demandée pour entrer de suite ou à convenir. Fort gage. Adr. offres sous chiffre P. 5142 J., à Publicitas, S. A. St-Lmier.

Café-Restaurant du Valais, demande de suite une

bonne sommelière et une Cuisinière

Ecrire sous D 20401 L

Publicitas S. A. Lausanne

On désire placer garçon robuste

15 ans, pour tout faire à la campagne.

Offres écrites sous T 165 L

Publicitas S. A. Lausanne.

PEUPLIERS

d'Italie, 2 ans, 2 m. 50 de hauteur, à vendre à un prix d'occasion par Em. Felley, Saxon.

A VENDRE un bon potager

de campagne à l'état de neuf avec bouillotte neuve, en cuivre. Prix 160 fr.

S'adresser à Jean GHISOLI, serrurier-fumiste, Bex.

Chataignes vertes

sac de 10 kg. fr. 7.30
Noix » 5 kg. » 8.50
Noisettes sac 5 kg. 13.20
Oranges caisse 5 kg. 5.10
Mandarines » 5 kg. 6.50
Figues en couronne, caisse 5 kg. à fr. 9.50. Le tout franco

ACHILLE GIUDI, LUGANO.

Pressoir

à vendre d'occasion. Pressoir américain, état de neuf, contenant 70 bra tes. vis de 12 cm bassin granit. S'adres. à la DISTILLERIE MORAND, Martigny.

L'Association des Hôteliers du Valais engagerait une personne qualifiée

de préférence au courant de la comptabilité hôtelière, chargée du contrôle des prix dans les hôtels du canton. Ce travail devrait s'effectuer sur place dans la période du 1er août au 15 septembre. En outre, la même personne devrait être à même, si possible, de donner un cours de comptabilité hôtelière dans le courant du printemps. Pour tous renseignements et offres, s'adresser à M. E. Haldi, Directeur, Sierre.

Avis

Madame Vve Vallet-Meilland avise son honorable clientèle de Martigny et des environs qu'elle a remis sa boucherie

à M. Oscar Mudry, et le prie de bien vouloir accorder à son successeur la confiance qu'elle lui a témoignée jusqu'à ce jour et pour laquelle elle lui présente ses remerciements

Vve Ad. Vallet-Meilland

M. Oscar Mudry, ayant repris la Boucherie de Vve Vallet-Meilland, se recommande à ce que son ancienne et fidèle clientèle le favorise de sa confiance. Il fera en sorte de la mériter par un service prompt et soigné et par la fourniture de marchandise de premier choix.

Oscar MUDRY.

Châtaignier

Profitez de vendre vos châtaigniers pendant qu'ils sont recherchés pour les besoins du pays Offrez-les à Favre Frères. Commerce de bois à Martigny, représentant pour la vallée du Rhône et la Fabrique Suisse d'Extraits Tanniques (Olten, qui achète toute quantité à de bons prix.

TANNERIE

Je soussigné avise l'honorable public que j'ai remis ma tannerie à Monsieur Raphaël Eggs-Locher, tanneur à Sierre-Villa. En remerciant sincèrement ma clientèle de la confiance, quelle m'a toujours témoignée, je lui recommande mon successeur.

Grand Stanislas, tanneur.

Je soussigné avise l'honorable public que j'ai repris le commerce de tannerie de Monsieur Grand Stanislas, tanneur à Villa-Sierre, avec assurance que tous mes soins seront mis à satisfaire pleinement ceux qui me confieront tout travaux concernant mon métier.

Prix modérés.

Raphaël Eggs-Locher tanneur

Couvertures Militaires

neuves, en une pièce, grandeur approx. 145/190 cm. Prix fr. 16.—, franco destination, contre remboursement. F. Aiblez, 34 Spalenberg, Bâle,

Comparez et vous constaterez que les Obligations à lots de fr. 5 de la Fédération des Chefs d'Equipe des Ch. de fer féd. sont les plus intéressantes parmi les titres à lots.

7 BELLES PRIMES

garanties par série sortante lors des prochains tirages ont la première peut atteindre jusqu'à Fr. 20.000
Prochains grands tirages: 22 Janv. 5, 15 et 22 Fév. etc
Gros lots: Fr. 500.000, 200.000, 100.000, etc.
Prix de la série fr. 150 au comptant ou payable en mensualités de fr. 5.— par mois 10 20 ou davantage en compte courant
Jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement.
Prix de l'Obligation Fr. 5
Chaque titre sera remboursé par voie de tirage avec primes allant jusqu'à Fr. 20.000 et au minimum à Fr. 5 — 2 tirages en 1920.
4 tirages par an, de 1921 à 1978

MAGNIFIQUE PLAN DE LOTS:

19 à	20.000
18 à	10.000
5 à	8.000
78 à	5.000
67 à	1.000
179 à	500
625 à	100
1100 à	50

597909 à 30, 25, 20, 15, 10 et 5
600 000 lots pour 4.433.730

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités participera à titre supplémentaire à 22 grands tirages
Les prochains: 22 Janv. 5, 15 et 22 Fév. etc. lots
1 à fr. 1.000.000
2 à Fr. 500.000 2 à Fr. 200.000
3 à, 250.000 16 à, 100.000
etc. au total pour Fr. 10 Millions
Les commandes sont reçues par la
Banque de Valeurs à Lot
L. A. Bachmann GENEVE 70 rue de Mont-Ranc

ACHATS DE PEAUX



Sauvagnes, Renards, Taupes, Fouines, Martres
aux plus hauts prix du jour

AU LEOPARD Galeries du Commerce, Lausanne

Grand arrivage de Chevaux et Mulets de travail

Prix avantageux
Facilité de Paiement
ACHAT - VENTE - ECHANGE
Francis Gollet & Roh
SION

Occasion

Manteaux américains, état de neuf, Fr. 45.—
Coupons Kaki, 2 m. 20 s 1 m. 70, Fr. 40.—
Pèlerines caoutchouc neuves à Fr. 60.—
Envois contre remboursement; pour manteaux, indiquer thorax

Poux de tête
et leurs œufs sont anéantis en une nuit par un seul lavage de tête du Pousna. Le flacon: 1 fr. 60. Discretion. — A. BAIER, coiffeur, Uzwyli, St-Gall.

A VENDRE
dans importante localité du Bas-Valais
Café de tout rapport
excellente situation.
Ecrire sous K 20050 L
Publicitas S. A. Lausanne

FRUITS MIELS VINS
du pays et de l'Etranger
S. MEYTAÏN, SION
Rue de Conthey
Expédition par fûts dep. 50 litres.
Vente à l'emporter à partir de 2 litres.
Prix modérés
Eaux alcalines
Achat de tous fruits au cours du jour

Viande de cheval
Nous expédions contre remboursement le kilog de:
ROTI 1^{er} qual. sans os Fr. 3.30
2^{me} sans os Fr. 3
ROUILLI avec os Fr. 2.40
ALAMIS, salametis Fr. 5
AUCISSONS SAUCIS. Fr. 4.50
ES, viande fumée Fr. 4
GABALLUS, (Soc. Anonyme)
LAUSANNE.
Directeur: Ch. Guez
Tél. Bouche 4098.
Domicil: 4097.

MORUE
Morue sèlée nouvelle, première qualité, à fr. 1.60 le 1/2 kilog.
Expédition par colis postaux par la Maison de Comestibles
H. Reintz Montreux

Instruments de musique de premier ordre
Accordéons syst. suisse. Vieilles, 1^{re} série depuis: 10 touches, 2 basses fr. 18, soigné 25 fr., à 19 touches, 4 basses 35 fr. et 65 fr., 9 touches, 8 basses 65 fr. et 75 fr., 21 touches, 8 basses, 75 fr. et 85 fr., 2^o touches, 8 basses, stradella, 110 fr. à 135 fr.
Harmonicas à bouche, de 10 90 à fr. 15 — Violons, mandolines, zither et flûtes, cordes, et accés — Ateliers de réparations Nouveaux catalogues (1919-20) fr. 0.60.
L. ISCHY, fabricant PAYERNE

Chaussures
Si vous désirez de la bonne chaussure p. l'hiver adressez-vous direct à la fabrique Vve LIARDET et fils à Vaillon. Expédition contre rembours. Gros. Demander le catalogue gratis. Réparations, Détails — Spécialités de fortes chaussures.

Matériaux de construction
Auges — Lavoires
Bassins — Escaliers en ciment armé.
Tuyaux, coulisses en ciment Travaux de ciment en tous genres.
Emile Clapasson
Eloi Dubuis
Route de Lausanne, SION
Téléphone No 202.

Agriculteurs
Henri Pache, cordier à Moudon, Vaud, reçoit toutes les ficelles provenant des Heuss-botteleuses et en fait n'importe quel genre de cordes soit: cordes de chars, cordeaux à levée, licols de toutes grosseurs, longues, liens traits, guides, etc. ouvrage solide. Comme préparation, il suffit de rapondre les bouts et faire des pe-

Attention

Viennent d'arriver

chevaux & mulets de travail

PRIX AVANTAGEUX
FACILITÉ DE PAYEMENT

Vente, Achat, Echange HENRI WERLENSION

IMHOF & Cie
Forges du Rhône, BRIGUE
recommandent aux marchands de fer, Sociétés de consommations montagnardes, paysans et agriculteurs, leur dépôt bien assorti en
Haches de bûcherons et ordinaires Sapi, Serpes, coins de bûcherons, etc. etc.
Vente directe depuis l'atelier. Envois par la poste. Service prompt et à prix modérés. Qualité extra garantie.

Banque Populaire Valaisanne S.A. SION
reçoit des dépôts à
4% en comptes-courants
4 1/4 sur Carnets d'Epargne
4 1/2 sur Obligations à l'année
5% sur Obligation à 3 ans.
Le timbre fédéral est à la charge de la Banque.
LA DIRECTION
Henri SPAHR., Alb. de TORRENTE.

USINE DU MOLAGE, AIGLE
Sommes toujours acheteurs de noyers, cerisiers, poiriers, planes & frênes, aux meilleurs prix.
A. ROSSA — Vins en gros Martigny
ASSORTIMENTS DE VINS DE 1^{er} CHOIX
Blancs 11 degrés; Rouges 11 degrés; Alicante 15 degrés. (Vins fins en bouteilles)
Asti — Barbera — Nebbiolo — Malaga — Moscatel
Prix avantageux.
Maison très connue et de toute confiance

Billes et Branches de noyer, plane et poirier
sont achetées à de bons prix par la Fabrique de Socques Charles CLARET à Martigny.

Pour devenir **Chauffeur** apprenez à conduire à la école de chauffeur de **LS LAVANCHY** Avenue Be gares, Lausanne
Brevet garanti en 3 semaines.
Demandez prospectus gratuit.

Banque de Brigue

Brigue

Capital-Actions fr. 1.000.000.--
entièrement versé
Réserves Fr. 350.000.--
Comptes de chèques postaux: Il. c. 253

La banque accepte des dépôts:
en comptes-courants à 3 1/2-4 %
sur carnets d'épargne à 4 1/2 %
contre obligation à 2-3 ans ferme 4 1/2 %
contre obligation à 5 ans ferme 5 %
La moitié du timbre fédéral est à la charge du déposant.
Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.
Location de cassettes dans la chambre forte
Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur, Monsieur Jules MORAND, avocat à Martigny.

Banque Fédérale

(Société Anonyme)
VEVEY
1, Place du Temple et Rue d'Italie
Capital: fr. 50.000.000
Réserves: fr. 13.400.000

Comptoirs en Suisse: Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne, St-Gall, Zurich et Vevey.
La Banque reçoit des dépôts d'argent en comptes-courants à vue, carnets de dépôts et comptes à termes aux conditions les plus avantageuses.
La Banque délivre des **Bons de Caisse** aux taux de
4 3/4 à 5%
selon le terme

MAADIES DE LA FEMME - Le Fibrome
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de tumeurs, polypes, fibromes et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les hémorragies et les pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses, il faut dire et redire: faites une cure avec la **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** qui vous guérira sûrement sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison; elle est faite exprès pour guérir toutes les maladies intérieures de la femme: métrites, fibromes, hémorragies, pertes blanches, règles irrégulières et douloureuses, troubles de la circulation du sang, accidents du retour d'âge, étourdissements, chaleurs, vapeurs, congestions, varices, phlébites. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiénine des Dames (2 fr. 25 la boîte). La Jouvence de l'abbé Soury se trouve dans toutes les pharmacies: la boîte (pilules, 5 fr. 4, franco poste, 6 fr. — Les 4 boîtes (pilules) franco 21.60 contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. Dumontier à Rouen. Notice contenant renseignements gratuits.
Nota: La Jouvence de l'abbé Soury liquide est augmentée du montant des frais de douane perçus à son entrée en Suisse.

FOURRURES

Grand assortiment en fourrures derniers modèles, dans tous les prix.
Auguste HENNING, pelletier, LAUSANNE, St-Laurent 39, (Face à l'Eglise). — On envoie à choix.

On demande de suite une **bonne fille** pour l'entretien d'un ménage et sachant faire la cuisine.
S'adr. à J. MICOTTI, entrepreneur, St-Maurice.

Alimentation
Une importante maison de produits alimentaires en gros en liquidation cherche **représentants** à la commission pour écouler son stock. Adr. offres sous chiffre 1.371 X à Publicitas S. A. GENEVE

OCCASION!
A vendre un bon hôtel
avec jardin, grande salle, plusieurs chambres confortables, près d'une gare et du tram, à la banlieue de Lausanne. Offres sous M. 318 L. Publicitas, Lausanne.

A Vendre
Laie jeune et commode chez Madame Berthe BOVIN-DARBELLAY, Place de l'Eglise, Leus.

A VENDRE
faute d'emploi
une bonne jument
de travail, âgée de 9 ans.
S'adr. au Nouvelliste s. G. V.

On demande en hivernage une bonne **vache laitière** bon soin assuré. S'adresser à Alphonse BARMAN, Saxon.

Maison à vendre
à Massongex.
S'adresser à BIOLLAY Joseph, St-Triphon.

Demandez
gratis et franco notre **CARNET DE PRIME** qui donne droit à une **montre-réveil pour fr. 2.50**
Adresse: Case postale 104 4576, Pale 2
A vendre env. 3000 kg. de bon

foin et regain
ROSERENS Henri, Négociant, Orsières.

Pour jeunes filles
Communiquant 25 ans, catholique, de très bonne famille riche, de St-Gall, caractère et sentiments élevés, ayant l'intention de reprendre prochainement un commerce de son désir, faute de relations, connaître jeune fille sympathique, dans mêmes conditions en vue de MARIAGE P. éducation par parents désirée.
Discretion absolue assurée.
Adresser offres en toute confiance sous K 312 L Case postale 20857, Lausanne

A VENDRE
machine à coudre
Singer
à main et à pédalier, ainsi qu'une trentaine de lits en bois et en fer.
Le tout d'occasion et en bon état. CARRON JULES, Café de l'Usine, Fully.

TRIPES A LA MILANAISE
Seethal
Scoti (Suisse)